



**DECISION N°16-2026 –
CONVENTION RÉSIDENCE MÉDIATION
D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
« Upcycling » avec le Club de Spores**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'objectif de la convention s'inscrit pleinement dans les orientations culturelles de la CC Forez-Est, dans sa démarche « d'aller vers », de la valorisation du patrimoine et du savoir-faire identitaire du territoire,

Considérant la mise en œuvre, sur la période de janvier à juin 2026, d'un travail de résidence-mission, d'action culturelle et d'éducation artistique au sein du collège Michel De Montaigne à Balbigny, dans le cadre du projet « Upcycling », mené en partenariat avec le Club de Spores (collectif d'artistes pluridisciplinaires),

Considérant la nécessité de contractualiser avec le Club de Spores afin de définir les modalités d'intervention,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la convention de résidence-mission avec le Club de Spores dont le siège est situé à SAINT-GERMAIN-LAVAL (42230), 600 rue de Baffy, pour un montant de 4 988,00€ TTC.

ARTICLE 2

Dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 23/01/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260123-162026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026